



HAL
open science

Le travail institutionnel du mouvement des AMAP

Émilie Lanciano, Séverine Saleilles

► **To cite this version:**

Émilie Lanciano, Séverine Saleilles. Le travail institutionnel du mouvement des AMAP. *Revue Française de Gestion*, 2011, 217, pp.155-172. halshs-00659543

HAL Id: halshs-00659543

<https://shs.hal.science/halshs-00659543>

Submitted on 13 Jan 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le travail institutionnel du mouvement des AMAP¹²

Institutional work of AMAP movement

Emilie Lanciano³, maître de conférences, Université de Lyon, UJM-Saint-Etienne, COACTIS (EA 41 61)

Séverine Saleilles⁴, maître de conférences, Université de Lyon, UJM-Saint-Etienne, COACTIS (EA 41 61)
COACTIS – ISH 14/16 avenue Berthelot 69007 Lyon

Mail : emilie.lanciano@univ-st-etienne.fr, severine.saleilles@univ-st-etienne.fr

Résumé

Le mouvement des AMAP va bientôt avoir 10 ans. Nous proposons ici d'aborder les enjeux du développement et de diffusion des Nouveaux Mouvements Sociaux Economiques, à partir de la question de leur institutionnalisation. Quand certaines approches ou certains observateurs associent l'institutionnalisation à l'assimilation et l'intégration des mouvements sociaux aux logiques dominantes, nous développons au contraire une analyse centrée sur le *travail institutionnel* qui montre les activités des acteurs du mouvement pour créer et mettre en place de nouvelles règles et de nouvelles institutions.

Nous retraçons donc cette histoire de création de nouvelles règles dans le domaine marchand en mettant en valeur les activités, les intentions de ces acteurs mais également les différents points de tensions qu'ils ont rencontrés et qu'ils continuent encore aujourd'hui d'affronter.

Summary

The AMAP movement will soon be 10 years old. In this paper, we aim at tackling the issues of the development of new social economic movements from the point of view of their institutionalization. According to certain studies or observers, *institutionalization* means that social movements become integrated into the logic of the market. On the contrary, we develop an analysis based on *institutional work*, which focuses on what the protagonists of the social movements do in order to create and set up new rules and new institutions.

We propose to trace the history of how new market rules are created by emphasizing the activities and intentions of the protagonists. We also concentrate on the various internal problems that they have come across and that they continue to face today.

¹ Article paru en 2011 dans la *Revue Française de Gestion* n° 217, p. 155-172

² Les auteurs remercient très cordialement les deux relecteurs de la revue qui, en proposant des conseils avisés et des propositions constructives, ont largement contribué à améliorer la première version de cet article. Nous remercions également nos relecteurs officiels, Marie Poisson et Patrick Samzun.

³ Emilie Lanciano est maître de conférences à l'Université de Lyon (Université Jean Monnet de Saint-Étienne) et membre du COACTIS (EA 41 61). Ses recherches se concentrent sur la problématique du travail et des relations sociales dans les organisations en mutation : les nouvelles organisations issues des circuits courts alimentaires, mais également les organisations plus traditionnelles du secteur de l'industrie (sidérurgie).

⁴ Séverine Saleilles est maître de conférences à l'Université de Lyon (Université Jean Monnet de Saint-Étienne) et membre du COACTIS (EA 41 61). Ses recherches portent principalement sur l'entrepreneuriat en milieu rural et les circuits courts alimentaires.

Introduction

Le concept de *Nouveaux Mouvements Sociaux Economiques* (plus loin NMSE) a été développé par Gendron (2001) pour qualifier l'utilisation de nouvelles modalités de pression par les mouvements sociaux, à savoir l'utilisation de statuts économiques (consommateur ou investisseur) à des fins de pression socio-politique auprès de firmes, de pouvoirs publics ou de grandes organisations internationales. Il est directement inspiré de la sociologie de l'action de Touraine (1973) qui avait analysé l'émergence, dans les années 70, de *Nouveaux Mouvements Sociaux*. Ils dirigeaient leurs activités non plus vis-à-vis de l'Etat uniquement mais vers une scène sociale plus large.

La question de l'institutionnalisation des NMSE constitue une problématique récurrente soulevée aussi bien par les observateurs, que par les personnes qui prennent part directement à ce type de mouvement. Leur statut particulier et leur perméabilité aux autres organisations menaceraient leur dynamique de développement. Ainsi, l'élargissement de la clientèle et la professionnalisation des acteurs de l'offre de commerce équitable sont interprétés par Gendron et al. (2009) comme des signes d'une institutionnalisation. Cette question conduit forcément à l'émergence de tensions importantes au sein même de ces mouvements : entre ceux qui voyaient dans l'intégration dans les pratiques des acteurs économiques les signes de réussite du mouvement (et finalement de son parachèvement) et ceux qui y voyaient, au contraire, une dissolution de leur mouvement dans les institutions traditionnelles à savoir l'Etat et/ou le marché. Dans ces travaux, l'institutionnalisation est donc perçue comme un processus d'intégration voire d'assimilation aux institutions existantes. Elle se réaliserait soit dans la sphère politique par la reconnaissance et l'intégration des intérêts des NMSE dans la structure politique dominante (*institutionnalisation politique*), soit dans la sphère plus large de la société par une transformation en profondeur de l'ensemble des institutions marchandes (*institutionnalisation économique*).

Au contraire, nous proposons d'appréhender la question de l'émergence et de la spécificité des NMSE à travers une lecture néo-institutionnaliste (Di Maggio, Powell, 1983 ; Lawrence, Suddaby, 2006). Précisément, le concept de *travail institutionnel* constitue un point de référence tout à fait pertinent pour rendre compte des NMSE. Effectivement, les mouvements sociaux peuvent être considérés comme des organisations qui participent à la création, au maintien voire à la destruction de normes, des règles et de croyances, et donc d'institutions de la vie sociale. Il s'agit alors de s'intéresser, non pas directement au résultat, mais au processus, au *travail institutionnel* de ces mouvements (Lawrence, Suddaby, 2006) pour se constituer un champ organisationnel, produire de nouvelles règles et façonner dès lors les

différentes sphères de la société. Ne se pose plus la question de leur capacité à maintenir ou construire l'altérité par rapport aux autres institutions dominantes, mais celle de leur capacité à enclencher un processus d'institutionnalisation qui soit capable d'instituer des règles et donc d'organiser leur diffusion.

Nous proposons donc d'analyser le travail institutionnel du NMSE que constitue le mouvement des AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne). Cette forme innovante d'échanges de biens agro-alimentaires a été créée en France il y a 10 ans. Une AMAP réunit un groupe de consommateurs et un agriculteur de proximité autour d'un contrat dans lequel chaque consommateur achète en début de saison une part de la production qui lui est livrée périodiquement à un coût constant. Ainsi, le mouvement des AMAP peut apparaître comme une organisation, dont la vocation est d'agir sur les pratiques de consommation, en créant de nouvelles, non fondées sur un ordre strictement marchand, ou en s'inscrivant en parallèle sinon en concurrence avec les pratiques plus traditionnelles.

Dans une première partie, nous développerons la question de l'institutionnalisation des NMSE quant au maintien de leur altérité, en montrant dans quelles mesures la théorie néo-institutionnaliste et le cadre d'analyse du travail institutionnel permet de les appréhender. Ensuite, nous appliquerons cette problématique et ce cadre de l'analyse au cas spécifique du mouvement des AMAP en France. Nous analyserons ainsi dans la deuxième partie, le processus de création institutionnelle du mouvement en trois phases et les tensions résultant de ce travail institutionnel au sein d'un NMSE. Enfin, dans une troisième partie, nous montrerons les apports (et certaines limites) du cadre conceptuel de l'analyse néo-institutionnelle pour aborder certaines problématiques inhérentes aux NMSE.

1. Nouveaux Mouvements Sociaux Economiques et travail de création institutionnelle

1.1. Diversité des Nouveaux Mouvements Sociaux Economiques : entre critique « interne » et « externe » du marché.

Les NMSE se sont développés dans un double contexte de faiblesse de l'Etat-Nation à l'ère de la mondialisation économique et d'émergence de nouveaux enjeux sociaux et environnementaux se déployant à l'échelle mondiale (Gendron et al., 2006). Ils regroupent des mouvements aussi divers que le commerce équitable, la finance solidaire, les

investissements éthiques et plus largement l'économie sociale. Ils partagent une finalité commune, celle d'agir sur le marché en utilisant un statut économique : consommateur, investisseur, entrepreneur. Toutefois, ils différencient par les modalités d'action qu'ils privilégient mais surtout par le degré d'altérité au marché qu'ils revendiquent.

Les NMSE, qui s'appuient sur la mobilisation de consommateurs, sont particulièrement illustratifs de cette diversité dans la façon de contester le marché. Ainsi, Dubuisson-Quellier (2009b) repère deux grands modes de mobilisation des consommateurs dans la contestation de l'ordre marchand. Le premier mode, qualifié de *critique « interne » du marché*, reprend le concept d'action collective individualisée de Michelletti⁵ (2003). Il est porté par des mouvements qui cherchent à faire en sorte que le marché intègre mieux les causes qu'ils défendent comme l'environnement ou la justice sociale. Le boycott, le buycott, la pétition, la manifestation ou la création de label (ex : agriculture biologique, commerce équitable) font partie du répertoire d'action de ces mouvements. Dans ce cas, la critique de l'ordre marchand ne débouche pas sur un mode de régulation alternatif mais sur une série de dispositifs marchands (parfois repris par les entreprises initialement contestées) qui contribuent finalement à étendre le marché. Une majorité des travaux en marketing sur la résistance des consommateurs (Roux, 2007) porte sur ce premier ensemble de NMSE.

Dans le deuxième mode, qualifié de *critique « externe » du marché*, c'est l'institution marchande en elle-même (et non une entreprise ou un mode de production/distribution) qui fait l'objet de critiques. Au-delà de la simple volonté de réformer les échanges marchands, ces mouvements proposent des modes de régulation alternatifs aux échanges : don, troc, recyclage, partage, échange, consommation sans achat, etc. Ces pratiques conduisent les consommateurs à se désengager de l'infrastructure marchande (Roux et Remy, 2010) et seraient, par conséquent, beaucoup plus difficilement assimilables par le marché. La prévention de la résistance des consommateurs au sein de ce deuxième ensemble de NMSE est beaucoup plus difficile pour les entreprises en place (Roux, 2007).

La question de l'institutionnalisation des NMSE se pose donc de façon différente selon que ces derniers relèvent de la critique « interne » ou de la critique « externe » du marché. En effet, l'institutionnalisation des NMSE relevant de la critique interne se traduit par l'intégration et l'assimilation par le marché des revendications qu'ils portent, quitte à perdre

⁵Michelletti (2003) parle d'*action collective individualisée* (par opposition à l'action collective collectiviste qui réfère à la participation politique traditionnelle) pour qualifier une action de consommation visant la modification des pratiques de marché et donc combinant intérêt personnel et bien être collectif. Cette action peut prendre la forme du traditionnel boycott mais de plus en plus du buycott (achats en suivant certains guides, comme des labels ou des certifications) ou du consumérisme discursif (campagnes communicationnelles de dénonciation).

tout ancrage dans les mouvements sociaux qui les ont vus naître. Concernant le commerce équitable, Gendron et al. (2009) montrent, par exemple, que l'institutionnalisation de ce NMSE ne se traduit pas seulement par la création d'un label mais aussi par l'imposition d'un cadre de référence auquel les acteurs économiques traditionnels sont confrontés. En revanche, l'institutionnalisation des NMSE relevant de la critique externe vise à permettre le développement de ces nouvelles formes d'échange.

1.2. Le travail des acteurs pour la création de nouvelles institutions marchandes : le cadre de l'analyse institutionnaliste

Le courant néo-institutionnaliste observe les organisations sous l'angle des institutions, c'est-à-dire des « éléments dans la vie sociale qui ont un impact sur les pensées, les sentiments et les comportements des individus et des acteurs collectifs » (T. Lawrence, R. Suddaby, 2006). Les règles sociales, culturelles mais également les règles marchandes qui guident les activités de coordination d'achat et de vente constituent à ce titre des institutions.

L'ensemble de ces règles contribue en premier lieu à façonner les comportements des acteurs et la nature des organisations - en produisant par exemple des effets d'isomorphisme (Di Maggio, Powell, 1983). Il s'agit dès lors de montrer ces encastresments qui guident les acteurs et les organisations. Pour autant, les institutions ne sont pas figées, les acteurs – et les organisations – pas forcément démunis et surdéterminés. Ils ont aussi la possibilité de les manipuler, de les transformer, voire de les faire disparaître et d'en créer des nouvelles. Dès lors, l'objet de ces travaux néo-institutionnalistes porte sur le changement institutionnel et sur le rôle des acteurs dans ces transformations.

Ainsi, les premières approches se sont centrées sur la figure de l'acteur qui entreprend ce changement – l'entrepreneur institutionnel (Di Maggio, 1988), d'autres se sont développées plus tard autour du concept de *travail institutionnel* pour une vision plus élargie des modes d'action vis-à-vis des institutions (T. Lawrence, R. Suddaby, 2006, Oliver, 1991). Plus que sur une figure individuelle quasi héroïque, l'attention se concentre sur la diversité des acteurs qui prennent part de façon différente au processus qui prend donc un caractère collectif. Le travail institutionnel amène par ailleurs à se focaliser sur les différentes étapes du processus, et les tâches accomplies pour parvenir au résultat. Le résultat, d'ailleurs parfois difficile à identifier, ne constitue pas une fin en soi, les actions mises en œuvre au cours du travail mené n'augurent donc rien du résultat (Ben Slimane, Leca, 2010). Enfin, l'ensemble des activités du travail institutionnel sont intentionnelles, l'intention de provoquer le changement est même

constitutive de l'activité. Dès lors, « pour qu'il y ait travail institutionnel, il faut de la part des acteurs que le mettent en œuvre, une réflexivité suffisante, une connaissance de leur propre pouvoir action et une capacité à projeter ces actions vers des objectifs de plus long terme. (Ben Slimane, Leca, 2010)

Le travail institutionnel peut être dirigé vers trois objectifs différents : la création de nouvelles institutions, le maintien et la déstabilisation des institutions existantes (T. Lawrence, R. Suddaby, 2006). Dans cette optique Les activités des NMSE s'assimilent à un travail collectif de création institutionnelle, à travers la mise en place de nouvelles pratiques par l'instauration de nouvelles règles d'échange.

Ce travail de création institutionnelle passe en premier lieu par des activités visant à assurer et construire une *légitimité* vis-à-vis de l'extérieur (Ben Slimane, Leca, 2010). Effectivement, pour qu'émerge une institution, il faut dans un premier temps que celle-ci soit connue d'autrui, et au dernier stade du processus, tenue pour acquise (Huault, Leca, 2009). La formalisation de cadres de référence aux fonctions plus ou moins inclusives comme les chartes ou les socles communs, les campagnes de communication auprès du grand public et des pouvoirs publics (comme les actions coup de poing de certains mouvements) constituent tout à fait des actions qui visent à rendre légitimes les mouvements qui les portent.

Par ailleurs, le travail de création institutionnelle renvoie aussi « aux opérations visant à doter l'activité de règles de fonctionnement propres » (Huault, Leca, 2009). Cela recouvre ainsi toutes les discussions sur la *structuration et la régulation* des acteurs au sein du mouvement. Ces deux dimensions du travail de création institutionnelle peuvent en outre être interdépendantes dans la mesure où la construction de la légitimité peut passer par la diffusion des règles et des principes qui président à l'intérieur de l'organisation et du mouvement.

La compréhension du processus de création institutionnelle et le sens dans lequel il se dirige se réalisent donc pour Lawrence et Suddaby par l'identification des principales formes de travail mobilisées au cours du temps. Ces auteurs les regroupent en trois catégories. (Lawrence et Suddaby, 2006). La première comprend les activités de *plaidoyer, définition* et de *motivation* ; elle reflète « le travail politique par lequel les acteurs reconstruisent les règles, les droits de propriété et les frontières qui définissent l'accès aux ressources matérielles. » (Lawrence et Suddaby, 2005, p.15) Le deuxième ensemble de pratiques, *construction d'identités, transformation de normes* et *construction de réseaux* rend compte des actions par lesquelles les systèmes de croyances sont reconfigurés. Enfin, la dernière catégorie d'actions rassemble les activités qui consistent à associer les nouvelles

pratiques des anciennes, à élaborer et *théoriser* les relations de cause à effet et *éduquer* - fournir les connaissances et les compétences nécessaires pour s'approprier l'institution.

Méthodologie de la recherche

Alertées par Robert-Demontrond (2009) des difficultés à investiguer le terrain AMAPien (demande d'engagement subjectif et politique, aspect forcément politisé de toute recherche sur ce terrain, difficultés à rétablir une position de chercheur face à des interpellations souvent directes, terrain socialement structuré en groupes d'interconnaissance), nous avons choisi de croiser les sources d'informations sur le mouvement des AMAP. Notre analyse du processus d'institutionnalisation de ce mouvement s'appuie ainsi sur diverses sources secondaires: ouvrages⁶, articles de presse⁷ et sites Internet d'AMAP, de réseaux départementaux, régionaux et de MIRAMAP⁸. Des données primaires ont également été collectées dans le cadre d'un programme de recherche mené depuis 2008 en partenariat avec des acteurs de mouvements autour du lien producteurs-consommateurs⁹, et ce sous plusieurs formes : observation participante de deux assemblées générales de MIRAMAP¹⁰, recueil des échanges de mails¹¹ au sein du réseau MIRAMAP, entretiens avec des salariés et des administrateurs des réseaux régionaux de Rhône-Alpes et Ile-de-France¹².

Nous avons analysé ces sources dans une visée descriptive plutôt qu'explicative. En effet, le but est de réaliser un compte rendu clair du processus d'institutionnalisation du mouvement afin d'y repérer les logiques de légitimation et de régulation, ainsi que les tensions qui en découlent. Pour ordonner les données, nous avons dans un premier temps établi un relevé

⁶ Lamine (2008), *Les AMAP, un nouveau pacte entre producteurs et consommateurs* ? Y. Michel ; David-Leroy M. et Girou S. (2009), *AMAP : remplaçons l'alimentation au cœur de nos sociétés*, Dangles ; Amemiya H. (2011), *Du Teikei aux AMAP*, Presses Universitaires de Rennes ; Weidknet A. (2011), *AMAP, histoire et expériences*, LaboutièresEds

⁷ Nous avons recueilli dans la base de données Factiva l'ensemble des articles publiés dans la presse nationale générale et économique française entre 2001 et 2011 avec le mot clef « AMAP » (138 articles). En ôtant les articles ne concernant pas en premier lieu le mouvement, nous avons collecté 23 articles. Des recherches Internet nous ont permis de compléter cette liste.

⁸ Principaux sites Internet consultés : <http://miramap.org/>; <http://www.amap-france.fr/>; <http://www.reseau-amap.org/>; <http://www.alliancepec-rhonealpes.org/>; <http://www.amap-idf.org/>; <http://allianceprovence.org/>; <http://www.amapreseau-mp.org/>

⁹ LIPROCO (Liens Producteurs Consommateurs) – PSDR 2008- 2011)

¹⁰ Assemblée fondatrice de MIRAMAP le 13 février 2010 à Anneyron (26) et assemblée générale du MIRAMAP les 19-21 février 2011 à Ivry-sur-Seine (94).

¹¹ Depuis 2010, environ 200 mails ont été collectés pendant un an et ont fait l'objet d'un classement thématique : relations avec d'autres mouvements associatifs ou politiques, objectifs du réseau Miramap, structuration, organisation concrète de l'échange de paniers, problèmes juridiques

¹² Les entretiens semi-directifs (auprès des animateurs des deux réseaux régionaux et d'administrateurs du réseau Rhône-Alpes) ont fait l'objet d'une retranscription. Ils ont été complétés par des échanges informels sur une période de 2 ans.

d'évènements (Miles et Huberman, 2003) en nous limitant aux évènements majeurs de la vie du mouvement. Puis, nous avons rédigé un récit de ce mouvement.

2. Analyse du travail de création institutionnelle d'un NMSE: le cas du mouvement des AMAP

2.1. Le mouvement des AMAP : spécificités de ce NMSE

Le mouvement des AMAP s'inscrit dans le champ des Nouveaux Mouvements Sociaux Economiques qui ont en commun de s'approprier les mécanismes économiques à des fins de transformations sociales et politiques. (Gendron, 2001)

Il constitue en effet une émanation de différentes organisations et mouvements sociaux, et puise ses origines dans différents cadres de références et de valeurs. Des initiatives étrangères telles que les *Teikeis* japonais¹³ ou les *Community Supported Agriculture* américaines¹⁴ ont servi de cadres d'inspiration pour définir le nouveau dispositif marchand des paniers. La diffusion du modèle américain a donc été organisée dans un premier temps dans des réseaux citoyens (ATTAC) et professionnels (Confédération Paysanne). La référence à l'Agriculture Paysanne¹⁵ souligne de façon explicite la filiation du mouvement avec les institutions et les organisations agricoles et rurales en concurrence et en opposition avec l'agriculture raisonnée, soutenue et diffusée par l'organisation agricole dominante. Encore aujourd'hui, ces organisations sont représentées dans les instances de coordination et de décision du mouvement. Des partenariats et des rapprochements avec d'autres mouvements se sont réalisés au cours du développement. Ainsi, on observe de plus en plus de liens avec le mouvement de l'économie sociale et solidaire, tant au niveau des cadres de référence avec la convergence des objectifs et du vocabulaire utilisé, que des relations partenariales entre ces deux réseaux.

¹³ Les *teikeis* développés au Japon dans les années 1960 sont des accords de coopération entre un producteur et des consommateurs urbains. En échange de l'achat de la récolte du paysan, celui-ci s'engage à produire sans produits chimiques et garantir la qualité de sa production ; ils s'appuient sur les réseaux de livraison à domicile très répandus au Japon.

¹⁴ Les *Community Supported Agriculture* américains reprennent l'idée de la coopération et de l'engagement réciproque des consommateurs et des producteurs des *teikeis* japonais mais en mettant en avant davantage l'idée de l'aide au développement et au maintien d'une agriculture non productiviste. Les contrats signés et l'engagement du consommateur visent à garantir à l'agriculteur un certain niveau de production.

¹⁵ L'Agriculture Paysanne est définie à partir d'une charte dont les critères concernent la durabilité, le respect de l'environnement et la conservation du tissu social. Dans cette optique, l'agriculture n'a pas qu'un rôle de production de denrées alimentaires, mais a aussi un rôle social, environnemental et de maintien de la qualité des produits.

Le mouvement des AMAP propose un mode de contestation de l'ordre marchand, qualifié de critique « externe » du marché par Dubuisson-Quellier (2009). L'objectif est de substituer aux termes et aux valeurs de l'échange marchand des échanges fondés sur la réciprocité, l'engagement des parties prenantes, et la (re)construction de liens de solidarité entre « monde » agricole et « monde » urbain (Dumain, Lanciano, 2010). L'idée n'est pas de négocier auprès des acteurs du marché pour négocier des valeurs non marchandes au fonctionnement des échanges, avec le développement de nouveaux délégués¹⁶, comme par exemple les labels proposés par le commerce équitable. Il s'agit bien de redéfinir le contrat social qui lie le consommateur aux agriculteurs et par là, à l'espace rural et plus largement à la société dont ils font partie. Ainsi, les Amap amènent les consommateurs à abandonner partiellement leur droit à l'exercice souverain du choix individuel, et correspondent à une collectivisation des choix des consommateurs (Dubuisson-Quellier, 2008).

Ce nouveau contrat social entre consommateurs et producteurs va connaître un grand succès et se diffuser rapidement. En une décennie, le développement (il y aurait début 2011 en France plus de 1200 AMAP¹⁷) et la médiatisation des AMAP ont donc été très importants. Parallèlement, de nombreuses autres démarches, à l'initiative de producteurs, de consommateurs, d'intermédiaires, voire de la grande distribution, sont créées en reprenant pour certains des principes (engagement entre producteurs et consommateurs) ou des formats de distribution (paniers « surprise ») du mouvement AMAP.

Le mouvement des AMAP est donc aujourd'hui engagé dans un processus de développement et de diffusion rapide qui oblige les acteurs qui le portent à réfléchir et s'interroger en direct et de façon continue, sur le sens de leurs pratiques et leurs spécificités face à un contexte très mouvant. Comment préserver les principes fondamentaux des AMAP, et notamment l'autonomie (dans la co-construction des règles de l'échange, dans le fonctionnement) et la singularité de chaque groupe de consommateurs autour d'un producteur tout en veillant à ce que le projet initial soit respecté, à se différencier des autres mouvements et démarches économiques autour du lien producteurs-consommateurs et à acquérir une visibilité et un poids au niveau national pour « peser » politiquement ?

¹⁶ Les délégués sont des dispositifs (tels que des marques, labels, guides, etc.) auquel a recours le consommateur pour l'aider dans son choix. Ces opérations fonctionnent sur le principe de délégation selon lequel le consommateur accepte de se disqualifier momentanément comme seul acteur du choix. (Dubuisson-Quellier, 2008)

¹⁷ Source : MIRAMAP, 5 janvier 2011

2.2. Le travail de création institutionnelle du mouvement des AMAP : une analyse processuelle

Notre analyse du travail de création institutionnelle du mouvement au cours des 10 dernières années nous a permis de repérer trois phases distinctes et décrites dans le tableau 1. Nous observons alors comment se lient au sein de ces trois phases pratiques de création institutionnelle, intention de ces pratiques et contexte de création institutionnelle.

Tableau 1 : Le processus de création institutionnelle du mouvement des AMAP

	Phase 1	Phase 2	Phase 3
Pratiques de création institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Définition</i> : Définition collective du système d'échange AMAP - <i>Problématisation et théorisation</i> : Clarification des enjeux portés par le modèle - <i>Plaidoyer</i> : Diffusion du modèle 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Construction de réseaux</i> : Mise en place des réseaux régionaux - <i>Education</i> : Formation des membres, colloque organisé en 2004 - <i>Changer les associations normatives</i> : Mise en place de l'AMAP et dépôt de la marque à l'INPI 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Renforcement de la cohésion et de l'identité du mouvement</i> : - <i>Etre représenté</i> - <i>Délimiter les frontières du mouvement</i> : mise en place de la procédure de contrôle
Intention de ces pratiques	<p>Besoin de légitimation au niveau local pour enclencher la dynamique de création</p> <p>Pas de besoin de régulation</p>	<p>Besoin de légitimation</p> <p>Besoin de régulation</p>	<p>Légitimation</p> <p>Structuration</p>
Contexte de création institutionnelle		<p>Développement de la consommation locale et des circuits courts alimentaires (CCA)</p>	<p>Multiplication des initiatives de CCA plus ou moins proches du modèle AMAP</p> <p>Attention accrue des pouvoirs publics</p>

Phase 1 : La création du premier modèle de référence et la construction du mouvement

La première AMAP a été créée par un couple d'agriculteurs du Var de retour d'un voyage aux Etats-Unis où ils avaient observé des systèmes de coopération entre des agriculteurs et des consommateurs urbains. Ils proposent de transposer, avec certaines modifications, le système américain sur leur exploitation en 2001. Le couple Vuillon enclenche alors le processus de création institutionnelle et la création du mouvement, en mettant en œuvre principalement

trois formes d'activités de travail institutionnel. Il s'agit en effet de *définir* les nouvelles règles de l'échange et prévoir les modalités de son organisation concrète, *problématiser* le modèle qu'ils proposent en montrant ses implications à la fois pour la consommation, par l'activité agricole et pour le lien consommateur et producteur et enfin *diffuser* et communiquer l'idée. La diffusion et la problématisation vont précéder la définition véritable de la nouvelle règle. Effectivement, l'organisation de la relation marchande ne sera concrètement mise en œuvre qu'après une première diffusion et la création d'une première communauté, formant en quelques sortes la racine du mouvement. « *C'est seulement quand ces consommateurs ont été informés, quand ils ont été 'sensibilisés' que nous nous sommes lancés dans l'expérience du système avec eux* » (entretien avec Denise Vuillon). Il s'agit en fait de construire collectivement cette première expérimentation, et donc de former la première communauté de consommateurs autour des producteurs. Pour cela, trois réunions seront nécessaires pour rassembler les gens autour du concept. Ces rencontres sont organisées en s'appuyant sur des réseaux militants, citoyens locaux (ATTAC, Confédération Paysanne) et politique¹⁸. Cet ancrage dans ce type de réseau participe du travail de problématisation ; il s'agit précisément pour le couple Vuillon de montrer les implications du modèle de la vente des paniers dans des problématiques et des enjeux déjà existants. Une des premières réunions organisée dans le cadre du réseau ATTAC au cours duquel le concept sera présenté aura pour thème la « mal bouffe ». Une autre s'inscrira dans le cadre des réflexions menées par la Confédération Paysanne sur le thème des réseaux de proximité et l'alternative économique. Finalement, le 17 avril 2001, la première distribution de l'AMAP avec 40 familles est organisée. Avant, un comité de pilotage, un bureau et une association 1901 ont été créés.

Après cette première initiative, le modèle des AMAP sera rapidement diffusé sur la base des réseaux citoyens, associatifs et syndicaux selon un processus décentralisé. Des collectifs de consommateurs se forment suivant une logique d'essaimage local, souvent à la suite de réunions publiques. Chaque collectif, regroupé en association loi 1901 (ou non), co-construit ensuite de façon autonome les règles de l'échange avec l'agriculteur avec qui est conclu un contrat.

A ce stade, le mouvement des AMAP n'a pas véritablement encore une forme institutionnalisée : les acteurs ne sont pas contraints par un pouvoir de contrôle interne (Huault et Leca, 2009), leurs actions dépendent des réseaux et des ressources dans lesquels ils sont inscrits ; la confiance entre les Amapiens est plus personnelle et relationnelle

¹⁸ L'organisation de ces réunions et l'implantation de cette première AMAP auraient été également favorisée par des membres de la municipalité d'Aubagne (Minvielle, Consales, Daligaux, 2011)

qu'institutionnelle (Dubuisson-Quellier, 2009). L'ensemble des actions menées sont plutôt dirigées vers la recherche d'une légitimité auprès des réseaux locaux pour la mise en œuvre du concept. Il ne s'agit pas pour le moment de rechercher une légitimité plus large, puisque l'heure est encore à l'expérimentation. Le besoin de régulation interne est quasiment inexistant puisque les règles de fonctionnement sont propres à chaque collectif. Cette première phase de création institutionnelle se caractérise par la place du couple Vuillon dont les actions et le rôle d'impulsion déterminant est proche de l'entrepreneur institutionnel. A partir d'une expérience et d'une intuition personnelle, ils vont mobiliser un réseau d'acteurs pour mettre en œuvre leur concept.

Phase 2 : Un processus de structuration guidé par la recherche de légitimation

La deuxième phase dans le développement du mouvement est celle de la consolidation et de la diffusion du modèle. Cela passe par des opérations visant à la fois à la structuration du mouvement en développement et la recherche de légitimité auprès d'acteurs plus éloignés de la sphère classique de référence.

Avec la multiplication des AMAP et le succès de l'essaimage, le mouvement va progressivement *se structurer autour de réseaux régionaux*, pour faciliter la mutualisation de l'information et des expériences. Des réseaux régionaux sont créés en PACA en 2001, puis en Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Ile-de-France en 2004 et plus récemment en Aquitaine, Picardie et Haute-Normandie. Cette structuration se réalise selon le principe de subsidiarité : cette échelle d'action supérieure ne se substitue ni à l'action, ni à la légitimité des AMAP en tant qu'unités élémentaires et autonomes, mais propose de nouveaux champs spécifiques d'action, comme l'échange de pratiques et la centralisation des informations. A ce stade, il s'agit en effet de disposer de structures formelles pour faciliter la coordination et favoriser la diffusion du modèle. Dans un premier temps, cela passe essentiellement par la mise en relation de groupes de consommateurs potentiels avec des AMAP ou des agriculteurs et par la rédaction de documents pour faciliter le transfert de pratiques. Puis progressivement, des actions de formation à destination de consommateurs, d'agriculteur et d'élus sont organisées et animées par les membres les plus anciens. L'ensemble de ces activités au niveau régional est parfois accompli par des stagiaires ou des salariés payés grâce à l'octroi de subventions régionales. Ce niveau d'action intermédiaire n'intervient pas comme une source de pouvoir et de domination pour les niveaux élémentaires que représentent les AMAP, le modèle de la décentralisation et de l'autonomie des unités est préservé.

Par ailleurs, le contexte global se transforme et de plus en plus. Le mouvement des AMAP est susceptible d'apporter des réponses à certaines demandes émanant des consommateurs mais également des élus. En effet, la demande de consommation locale (Merle, Prigent-Simonin, Piotrowski, 2009) et la préoccupation des consommateurs et des pouvoirs publics à l'agriculture locale prennent de plus en plus de poids en France. Les circuits courts alimentaires se développent et prennent une multitude de formes, certains reprenant d'ailleurs des principes propres au AMAP (tels que le contact direct avec les producteurs, le paiement à l'avance, la livraison de paniers sans choix des produits, dits paniers « surprises »). Des actions visant à instaurer une certaine reconnaissance institutionnelle et publique sont donc entreprises. Ainsi, Alliance Provence dépose en 2003, la marque AMAP à l'INPI, qui conditionne son usage par des tiers à la signature d'une convention avec Alliance Provence et au respect de la charte des AMAP rédigée au même moment. Cette charte pose les bases éthiques, les principes de fonctionnement et les engagements des consommateurs et des agriculteurs. Elle est pensée comme un cadre à partir duquel chaque AMAP détermine ses spécificités et non comme un règlement intérieur. Le dépôt de la marque et de la charte a plus une fonction de reconnaissance institutionnelle et symbolique (légitimation), qu'une fonction de contrôle et de régulation interne. Effectivement, Alliance Provence, qui en est propriétaire et donc responsable de leur utilisation par des tiers, n'exerce pas, dans les faits, son rôle de contrôle.

Enfin, les actions de communication visant à étendre et diffuser le concept des AMAP se poursuivent et se prolongent par des activités de formation et de réflexion sur la nature même du modèle et ses perspectives. Ainsi, un colloque international sur les partenariats producteurs- consommateurs est organisé en 2004, avec la participation de représentants des teikeis japonaises, des CSA américains à Aubagne.

Phase 3 : Le renforcement des opérations d'organisation et de structuration interne du mouvement

Au cours de la troisième phase de création institutionnelle, le travail institutionnel mené par les acteurs ne porte plus directement sur la conception et la mise en œuvre des nouvelles règles marchandes. Le système de livraison des paniers fonctionne et le nouveau dispositif marchand est stabilisé. Par contre, les activités de travail institutionnel concernent dorénavant les contours du mouvement, et les modalités de sa représentation à l'extérieur. Elles sont conçues et accomplies en réaction à un contexte extérieur qui les a intégrées dans son environnement.

A partir de la deuxième moitié des années 2000, le processus de création institutionnelle avance, et amène l'entrée de nouveaux consommateurs au sein du mouvement des AMAP moins associés aux réseaux d'origine. Les écarts dans les pratiques d'échanges entre AMAP se creusent et des dérives apparaissent : un certain nombre de principes de la Charte, tels que la solidarité dans les aléas de production ou l'implication associative, d'ailleurs assez peu connue des Amapiens, ne sont forcément pas respectés. De plus, à la fin des années 2000, le paysage institutionnel et concurrentiel du mouvement se complexifie. En effet, l'intérêt des pouvoirs publics pour le soutien à l'agriculture locale et les mouvements autour du lien producteurs-consommateurs s'est amplifié avec notamment la mise en place d'un plan de développement des circuits courts alimentaires au ministère, d'un axe « alimentation et agriculture » du réseau rural français et de plans régionaux de l'offre alimentaire. De même, une multitude de formes de commercialisation basée sur la proximité des producteurs et des consommateurs s'est développée. Certaines ancrées dans l'économie sociale et solidaire correspondent à des formes proches du modèle des AMAP, en introduisant un intermédiaire, d'autres sont plus éloignées et correspondent à des offres marchandes classiques. Dès lors, en proposant de nouvelles formes d'interactions entre producteurs et consommateurs dans le domaine agro-alimentaire, le mouvement des AMAP constitue une avant-garde dans le domaine des circuits courts. Il sert de cadre de référence et de justification pour le développement de pratiques alternatives de commercialisation entre producteurs et consommateurs.

Les activités du travail institutionnel concernent en premier lieu le *renforcement de la cohésion et de l'identité du mouvement* à travers le rappel de l'éthique commune. Ces actions sont principalement tournées vers l'extérieur ; il s'agit de se faire reconnaître et identifier par les nombreux acteurs qui se développent autour de la problématique de l'agriculture de proximité et des relations producteurs- consommateurs. Cela passe donc par des actions de communication et la diffusion de multiples communiqués de presse, mais surtout par l'émergence d'un nouveau niveau d'action du mouvement avec la structuration d'un réseau national rassemblant des réseaux régionaux et locaux. Une rencontre nationale est d'abord organisée fin 2009 afin d'échanger sur des problématiques communes et de s'assurer de la cohésion du mouvement – la rencontre est structurée autour de thèmes tels que la garantie de l'éthique AMAP, la solidarité et l'aide à l'installation de producteurs. L'association Mouvement Interrégional des AMAP (MIRAMAP) est finalement créée en février 2010. Elle vise à représenter les AMAP au niveau national pour *accroître la représentation et la visibilité nationale du mouvement* et à favoriser la mutualisation des pratiques et expériences

(notamment autour du respect de la charte) Ce troisième niveau du mouvement fonctionne toujours sur la base du principe de la subsidiarité et de la légitimité par l'action, pour préserver l'autonomie et les marges de manœuvre des trois échelles : locale, régionale et nationale. Ainsi, ces activités ont consisté en 2009 en la création d'un site web, des échanges avec les pouvoirs publics sur les problématiques juridiques spécifiques aux AMAP et la mise en place avec des partenaires de l'économie sociale et solidaire d'un fonds solidaire de garantie (abondé par la collecte de dons) destiné à aider l'achat de matériel par les paysans en AMAP.

En second lieu, les opérations portent sur les contours du mouvement ; il s'agit en effet de *délimiter les frontières du mouvement* et donc d'appliquer réellement la charte signée par les personnes qui s'engagent et de traduire dans les pratiques les engagements éthiques du mouvement. De nombreuses réflexions sont alors menées dans les réseaux régionaux sur la mise en place de systèmes de contrôle, qu'ils soient a priori (possibilité de refuser l'entrée en AMAP de certains consommateurs ou producteurs) ou a posteriori (mise en place de systèmes de contrôle du respect de la charte). C'est finalement une injonction externe des pouvoirs publics qui va accélérer le processus. En effet, suite à un contrôle inopiné d'un agriculteur commercialisant une partie de sa production une AMAP, les pouvoirs publics vont condamner à la fois le producteur pour non respect de la charte, et Alliance Provence – toujours propriétaire de la marque - pour ne pas avoir exercé son rôle de contrôle. En contrepartie d'une exonération de l'amende, Alliance Provence s'engage alors à définir une procédure de contrôle des acteurs engagés dans le mouvement. La transformation de la charte en cahier des charges avec contrôle externe n'a pas été la solution retenue, car elle aurait conduit, de fait, à déléguer le pouvoir des consommateurs à une institution externe, et à une perte d'autonomie des AMAP. Après deux ans d'échanges et d'expérimentation, Alliance Provence a mis en place fin 2010 un Système de Garantie Participatif, une démarche qui vise à limiter les dérives en renforçant les échanges entre producteur et consommateurs d'une AMAP et avec les autres Amapiens.

2.3. Les tensions contemporaines découlant du processus d'institutionnalisation

L'institutionnalisation du mouvement avec notamment la diffusion des AMAP sur le territoire a obligé le mouvement à *travailler* au travers d'opérations de légitimité et de régulation interne. A mesure de la diffusion du mouvement, ces opérations ont été progressivement réalisées en réponse au contexte extérieur qui s'est transformé. L'analyse du cycle de création

institutionnelle montre bien le sens du travail mené par les acteurs. Les activités au début du processus concernent la conception et la mise en œuvre de l'expérimentation de nouvelles règles. Plus le processus avance, plus le travail institutionnel consiste à revenir sur l'identité du mouvement en s'orientant vers la construction d'une légitimité externe. Effectivement, plus le processus avance et plus les nouvelles règles se diffusent, plus celles-ci tendent à être admises et intégrées de façon plus inconsciente dans les pratiques et les cadres de pensée majoritaires (Huault, Leca, 2009). Dans la période actuelle, les acteurs du mouvement sont donc en quelque sorte de nouveau engagés dans un travail réflexif de révision et de conception de nouveaux contours au mouvement et de nouvelles règles. Les débats et les tensions portent justement sur ces opérations, d'une part sur l'éthique des AMAP (et finalement les contours du mouvement) et d'autre part sur les principes de gouvernance du mouvement.

Les cadres de référence et les principes fondateurs du mouvement, incarnés notamment par la charte et le socle commun, font l'objet de discussions continues au regard de leur pouvoir en interne comme en externe. L'institutionnalisation du mouvement a amené la question de la formalisation de ces principes et la mise en place d'un certain nombre d'outils de garantie. Le débat porte justement sur le caractère coercitif de ce type d'outils, et donc sur leur efficacité. D'un côté, ils sont perçus comme un outil de durcissement des critères d'inclusion des producteurs participant aux AMAP, et de rapprochement avec les logiques de certification comme l'Agriculture Biologique par exemple. Dans ce cas, c'est la question de la dissolution des principes fondateurs du mouvement des AMAP et d'une normalisation du mouvement qui est posée, notamment dans un contexte de développement des circuits courts et d'autres formes de paniers. La garantie des principes de l'AMAP n'est, pour les opposants à ces outils, pas une condition de l'appartenance au mouvement, mais un objectif à atteindre par l'accompagnement et l'échange. L'éthique des AMAP serait garantie par le caractère participatif et collectif des décisions entre producteurs et consommateurs. Si accroissement du pouvoir il y a, il doit rester collectif et partagé. Dans une autre logique, l'éthique des AMAP ne peut être préservée que par une limitation des dérives actuellement constatées, et ce par une vérification efficace du respect des principes de la charte. Cette nécessité découle de la transformation du contexte externe : développement de formes de paniers concurrentes et élargissement des profils de consommateurs. Pour les partisans de cette logique, le mouvement en s'institutionnalisant doit utiliser et renforcer son pouvoir au travers de ces principes de régulation interne, pour préserver sa légitimité externe. En effet, la place d'avant-

garde qu'occupe le mouvement dans le domaine des circuits courts l'oblige à clarifier ses contours.

La deuxième source de tensions concerne le travail d'organisation et de régulation interne du mouvement. Comme nous l'avons vu, le développement et la croissance des AMAP ont amené une plus grande structuration du mouvement et notamment la multiplication des niveaux d'action. A chaque fois, le principe de subsidiarité a été privilégié en accord avec les principes fondateurs du mouvement : la construction de la légitimité par l'action et l'autonomie des différents niveaux. Par là, le développement des niveaux d'action n'a pas été suivi a priori d'un pouvoir accru d'une échelle sur l'autre. Les activités de MIRAMAP sont menées de façon indépendante, sans que des membres d'AMAP locales n'aient un pouvoir d'intervention. De la même façon, MIRAMAP ne peut exercer de pouvoir sur l'activité des AMAP locales. Pourtant, ce principe de subsidiarité est déstabilisé par la création de la structure MIRAMAP qui vise notamment à représenter le mouvement. Si les acteurs de MIRAMAP continuent de justifier leur action et leur autonomie, les niveaux inférieurs du mouvement ont tendance à réclamer un droit de regard plus important et à souhaiter, de fait, adopter un système de gouvernance basé sur la représentation selon une logique plus classique de fédération.

3. Discussion et conclusion

Notre analyse du travail de création institutionnelle réalisé par le mouvement des AMAP depuis dix ans, montre l'intérêt des approches en termes de travail institutionnel pour comprendre l'institutionnalisation des NMSE. Nous complétons ainsi l'analyse de Gendron et al. (2009) qui, à partir de l'exemple du commerce équitable, abordait la question de l'institutionnalisation des NMSE. En soulignant les résultats (part de marché des produits issus du commerce équitable, adoption de nouvelles règles de commerce international par les acteurs de la distribution), ces auteurs montrent que l'institutionnalisation du commerce équitable ne peut pas être considérée comme une simple forme dégradée d'action sociale au sens de Touraine (2003). Cependant, bien qu'observant une modification du discours, de la stratégie du mouvement et des risques d'altération du mouvement par la logique commerciale, Gendron et al. ne parviennent pas à expliciter en quoi les tensions apparues au sein du mouvement sont liés au processus d'institutionnalisation. Cet auteur les attribue plutôt à des visions antagonistes entre les acteurs du mouvement : un premier groupe, davantage relié politiquement et idéologiquement aux mouvements militants, verrait le label comme un

moyen de transition, le défi consistant à faire du commerce équitable la règle générale ; un second groupe viserait de façon différente à développer les parts de marché du commerce équitable pour montrer que le modèle dominant n'est pas monolithique, la visée politique de transformation des règles du commerce international ayant quasiment disparu.

L'approche par le travail de création institutionnelle permet donc d'analyser plus finement le processus d'institutionnalisation des NMSE et de mieux comprendre les tensions qui en découlent. En effet, observer le processus et la nature des pratiques par lesquelles les acteurs des NMSE créent de nouvelles institutions, plutôt que le résultat - c'est-à-dire la nature des nouvelles institutions créées - permet de saisir comment un NMSE se développe. Ainsi, il est possible de relier natures des pratiques de création institutionnelle, intentions (légitimation ou régulation) assignées à chacune de ces pratiques et évolution du contexte au sein duquel se créent les institutions et de distinguer plusieurs phases de développement au sein d'un NMSE. Les tensions qui se créent au sein du NMSE peuvent alors être directement reliées au processus d'institutionnalisation (aux pratiques mises en place, aux intentions assignées à ces pratiques) et non attribués à des visions antagonistes de l'altérité au marché du NMSE.

Si l'approche du travail de création institutionnelle permet d'aborder plus finement la question de l'institutionnalisation des NMSE, le terrain spécifique d'étude que représentent les NMSE permet également d'enrichir le cadre théorique du travail de création institutionnelle, encore largement en construction (Ben Slimane, Leca, 2010). Ainsi, les NMSE constituent des formes organisationnelles spécifiques et intermédiaires entre mouvements sociaux et organisations économiques. Ils partagent avec les mouvements sociaux plus classiques la visée de transformation du champ organisationnel au sein duquel ils s'insèrent, et avec les organisations économiques plus classiques, l'action directe sur le marché (en tant que consommateur, investisseur ou entrepreneur). Parce qu'ils proposent des modes de régulation alternatifs aux échanges marchands, les NMSE qui visent la critique « externe » du marché sont particulièrement riches en enseignement sur le travail de création institutionnelle.

L'analyse spécifique des NMSE et le cas particulier du mouvement des AMAP révèlent particulièrement le rôle important des activités d'*éducation* des acteurs et de *théorisation* dans le processus de création institutionnelle (Lawrence T., Suddaby R., 2006). Elles sont en fait les conditions à l'appropriation des règles et à leur mise en œuvre. Comme le souligne Robert-Demontrond (2009), une des particularités du mouvement des AMAP – et plus largement des NMSE - tient au fait que les ressorts de l'engagement de ces acteurs ne concernent pas seulement la volonté de transformer le monde, mais également de se

transformer et de se réaliser soi-même. Pour que ce double engagement se perpétue, il faut donc bien que le sens et la direction du mouvement soit transmises et intégrées. Ces activités d'éducation et de théorisation consistent en outre à créer le ciment du mouvement et à assurer sa cohésion tout au long du processus de développement. Dans cette perspective, elles visent tout autant des impératifs de régulation interne du mouvement que des impératifs visant à établir et renforcer sa légitimité externe.

Par contre, l'analyse centrée sur les pratiques des acteurs du mouvement pour créer et développer une nouvelle institution tend à masquer les acteurs qui mettent en œuvre ces pratiques, les logiques qu'ils entretiennent entre eux au sein du mouvement comme à l'extérieur, et finalement les rapports de force qui sont susceptibles d'émerger au cours du processus. Or, ces logiques d'action de différentes natures – coopération, conflits ou alliances – qu'il conviendrait de faire mieux apparaître, contribuent également à expliquer la dynamique de création institutionnelle dans le cas des organisations en général et particulièrement des mouvements sociaux. Le champ théorique de l'analyse de la dynamique des institutions a donc encore, nous semble-t-il, de larges marges d'enrichissement en poursuivant l'ancrage dans les sciences de l'organisation.

Bibliographie

Amemiya H. (Ed), *Du Teikei aux AMAP*, Presses Universitaires de Rennes, 2011, 350 p.

Ben Slimane K., Leca B., Le travail institutionnel : origines théoriques, défis et perspectives, *Management et Avenir*, vol. 37, 2010, p. 53- 69

Chalamon I., « Formation de la contestation et action collective. Le cas des maladies rares », *Revue Française de Gestion*, vol. 3 n°193, 2009, p.89-106

Di Maggio, P.J., Interest and agency in institutional theory, in Zucker L.G. (Ed), *Institutional patterns and organizations: Culture and environment*, Cambridge Mass, 1988, p.3-22

Di Maggio, P.J., Powell W.W., "The iron cage revisited : Institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields", *American Sociological Review*, 48, 1983, p. 147-160

Dubuisson-Quellier S., *La consommation engagée*, Sciences Po Les Presses, Paris, 2009

Dubuisson-Quellier S., « Cible ou ressource. Les ambiguïtés de la mobilisation des consommateurs dans la contestation contre l'ordre marchand », *Sociologie et sociétés*, vol. 41 n°2, 2009, p. 189-214.

Dubuisson-Quellier S., « De la souveraineté à la gouvernance des consommateurs : l'espace du choix dans la consommation », *L'Économie politique*, vol. 3 n° 39, 2008, p. 21-31.

David-Leroy M., Girou S., *AMAP : replaçons l'alimentation au cœur de nos sociétés*, Edition Dangles, 2009

Gendron C., « Emergence de nouveaux mouvements sociaux économiques », *revue POUR*, vol. 172, 2001, p. 175-181.

Gendron C., Bisailon V. et Otero Rance AI, "The institutionalization of Fair Trade: More than just a degraded form of social action", *Journal of Business Ethics*, vol. 86, 2009, p. 63-79.

Gendron C., Lapointe A. Champion E., Belem G. et Turcotte MF., « Le consumérisme politique : une innovation régulatoire à l'ère de la mondialisation », *Interventions Economiques*, n° 33, avril 2006

Huault I. et Leca B., « Pouvoir : une analyse par les institutions », *Revue Française de Gestion*, vol. 3 n° 193, 2009, p. 133-149.

Lamine C., Perrot N., *Les AMAP, un nouveau pacte entre producteurs et consommateurs ?* Editions Yves Michel, 2008

Lanciano A. et Dumain A., Comment ne pas faire de commerce tout en en faisant ? Le cas de systèmes de paniers dits « alternatifs » en agglomération lyonnaise, in Dacheux E. et Goujon D., *Réconcilier démocratie et économie : la dimension politique de l'entrepreneur en économie sociale et solidaire*, Michel Houdiard Editeur, Clamecy, p. 141-157

Lawrence T., Suddaby R., Institutions and institutional work, in Clegg S., Hardy C., Nord W et Lawrence T., (Eds), *Handbook of Organization Studies*, , Sage London, 2006, p.215-254

Le Rudulier K., Les AMAP : un cadre juridique original, hybride, complexe, façonné par l'autorégulation, *revue POUR*, n°204, 2010, p. 141-146

Merle A., Prigent-Simonin A-H., Piotrowski M., *La consommation locale : pourquoi et comment ?*, Journées de Recherche en Marketing de Bourgogne, Dijon, 12-13 Novembre 2009

Micheletti M., *Political virtue and shopping individuals, consumerism, and collective action*, Palgrave, Macmillan, 2003

Miles BM. et Huberman AM. (2003), *Analyse des données qualitatives*, De Boeck.

Minvielle P., Consales J. N., Daligaux J., « Région PACA : le système AMAP, l'émergence d'un SYAL métropolitain », *Economie rurale*, n°322, 2011, p. 50- 63,

Mundler P., Fonctionnement et reproductibilité des AMAP en Rhône-Alpes, rapport, 2006

Oliver C., Strategic responses to institutional processes, *Academy of Management Review*, 16, 1991, p. 145- 179

Robert-Demontrond P. (2009), Une micro-mythanalyse de l'imaginaire des AMAPiens, in Roux D. (eds.), *Marketing et résistance(s) des consommateurs*, Economica. 2009, p. 107-125.

Roux D., « La résistance du consommateur: proposition d'un cadre d'analyse », *Recherche et Applications en Marketing*, vol. 22, n°4, 2007, p. 59-80

Roux D. et Rémy E., *Les apports de la sociologie de la traduction au marketing stratégique : le cas de la guerre du camembert*, Actes des 15èmes Journées de Recherche en Marketing de Bourgogne, Dijon, 2010, 18-19 novembre.

Touraine A., , *Production de la société*, Editions du Seuil, Paris, 1973

Weidknnnet A., *AMAP, histoire et expériences*, Laboutières Editeurs, 2011